

Mémoire pour ENVI : Mise en application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*

Cassie Barker et Anna Yang, Women's Healthy Environments Network (WHEN)
Jennifer Beeman, Action cancer du sein du Québec (ACSQ)/Breast Cancer Action Quebec (BCAQ)

Résumé

Le présent mémoire met en évidence les conséquences qu'une mise en application inadéquate de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) pourrait avoir sur les populations vulnérables du Canada. Une application inadéquate de la LCPE et l'adoption de mesures une reddition de comptes insuffisante de la LCPE peut avoir une incidence disproportionnée sur les communautés racialisées et à faible revenu situées à proximité des installations industrielles, en plus de créer des conditions de travail dangereuses pour les travailleurs.

Il est possible d'établir des priorités dans les activités d'application de la loi afin de protéger les populations vulnérables, telles que les communautés autochtones, racialisées et à faible revenu qui sont exposées de façon disproportionnée à des substances toxiques.

Recommandations

1. La mise en application de la LCPE doit être axée sur les communautés autochtones, racisées et à faible revenu, en collaboration avec le secteur de la santé environnementale du Canada.
2. Il faut adopter une approche proactive en ce qui concerne l'application de la LCPE pour tout ce qui touche les essais de produits, en particulier pour les produits présentant des risques pour la reproduction, les produits pour la peau et les cheveux créés pour répondre aux besoins d'une race en particulier et les expositions professionnelles sexospécifiques afin de remédier à l'inégalité des expositions et des résultats pour la santé chez les populations vulnérables.
3. La LCPE doit être modernisée immédiatement pour protéger les populations vulnérables; remplacer les substances nocives par des solutions plus sécuritaires; accroître la responsabilité en matière de gestion des risques; s'attaquer aux effets agrégés, cumulatifs et synergiques des produits chimiques; réévaluer les substances lorsqu'il y a de nouvelles données scientifiques ou lorsque d'autres administrations adoptent de nouvelles mesures réglementaires; et reconnaître que tous les habitants du Canada ont droit à un environnement sain.

Les coûts d'une application insuffisante de la loi

La mauvaise qualité de l'air est l'un des indicateurs de nos échecs en matière d'application de la loi et elle cause environ 7 700 décès prématurés par an. Elle entraîne également des coûts estimés à 39 milliards de dollars (Institut international du développement durable [IIDD], 2017). L'air de mauvaise qualité est concentré dans les milieux urbains qui sont occupés de façon majoritaire par des personnes autochtones, racialisées et à faible revenu (Ging et coll., 2020).

Rapport du commissaire à l'environnement (2018)

Le [rapport](#) du commissaire à l'environnement sur l'application de la LCPE a révélé des lacunes importantes en matière de mise en application, d'établissement des priorités et de répercussions :

- **« Environnement et Changement climatique Canada n'a pas fondé la plupart de ses priorités en matière d'application sur les risques pour la santé humaine et l'environnement »**
- « Santé Canada et Environnement et Changement climatique Canada n'ont pas toujours établi de cibles ni d'indicateurs de rendement afin de déterminer si les risques pour l'environnement et la santé humaine avaient été atténués ou éliminés ».
- « Les ministères n'ont pas établi d'échéances pour évaluer les progrès dans l'atteinte des objectifs ».

En termes d'inspections et d'amendes, le rapport a constaté plusieurs lacunes :

- **« [P]eu d'inspections et de mesures d'application de la loi [ont] été réalisées pour la plupart des règlements sur les substances toxiques. »**
- « [...] Environnement et Changement climatique Canada [n'a] pas évalué l'efficacité de la majorité des règlements et codes de pratique. »
- « aucune inspection n'a été effectuée en vertu d'un règlement qui interdit la fabrication, l'utilisation, la vente et l'importation au Canada de 26 substances toxiques (*Règlement sur certaines substances toxiques interdites (2012)*). »

Le rapport comporte deux recommandations importantes :

1. **« Environnement et Changement climatique Canada devrait s'assurer que les risques pour la santé humaine et l'environnement sont pris en compte lorsqu'il établit ses priorités des activités d'application de la loi. »**
2. « Environnement et Changement climatique Canada et Santé Canada devraient établir une stratégie systématique à long terme pour évaluer l'efficacité de leurs mesures de maîtrise des substances toxiques, notamment définir des objectifs mesurables, suivre les progrès quant à l'atteinte des objectifs et établir des échéances pour leur achèvement. »

L'application de la loi est loin d'être adéquate parmi les institutions réglementées. D'après les données fournies par Environnement et Changement climatique Canada en 2018, moins de 2 % de la communauté réglementée a été inspectée en 2017-2018. En outre, les activités d'application ont considérablement diminué ces dernières années. CBC News a rapporté les faits suivants : en réponse à une question posée à la Chambre des communes en février 2020 sur l'application de la LCPE, Environnement et Changement climatique Canada a indiqué avoir mené des enquêtes sur 43 entreprises pour des violations de la LCPE en 2015-2016; en 2018-2019, seules 12 entreprises ont été visées par une enquête (Rabson, 2020).

Rapport du Rapporteur spécial des Nations unies (2020)

Ces lacunes dans l'application de la loi se traduisent par d'importantes iniquités en matière de santé pour les populations vulnérables du Canada, dont les caractéristiques démographiques sont en grande partie racialisées, à faible revenu et autochtones. Dans son [rapport](#) sur le Canada publié en 2020 et destiné au Conseil des droits de l'homme des Nations unies, le Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux, Baskut Tuncak, a fait part de ses conclusions et recommandations à l'issue de sa visite officielle au pays en 2019 :

1) Racisme environnemental

La Commission canadienne des droits de l'homme a récemment fait part de ses préoccupations concernant le « racisme environnemental » au Conseil des droits de l'homme des Nations unies en citant les décharges, les sites d'enfouissement de déchets et autres activités dangereuses pour l'environnement qui sont situées de manière disproportionnée à proximité des quartiers de personnes d'origine africaine, ce qui crée de graves risques pour la santé.

Cela peut être compris dans le contexte des décharges, de la pollution industrielle et des communautés africaines de Shelburne et de Lincolnville, en Nouvelle-Écosse, dont le projet ENRICH a permis de visualiser la charge d'exposition.

Le rapport des Nations unies a également noté ce qui suit :

[TRADUCTION] Plus d'un million de Canadiens à faible revenu vivent à moins d'un kilomètre d'une source importante de pollution industrielle, ce qui entraîne des risques élevés d'hospitalisation pour des maladies respiratoires et cardiovasculaires. Compte tenu du fait qu'au Canada, environ 20,8 % des personnes racialisées ont un revenu faible, contre 12,2 % des personnes non racialisées, et qu'environ 81 % des personnes qui habitent sur les réserves avaient un revenu médian inférieur à la mesure de faible revenu en 2016, cette iniquité est intrinsèquement raciale en plus d'être de nature économique.

Ceinturée par une raffinerie et d'autres industries lourdes, la Première Nation Aamjiwnaang se trouve dans la « Chemical Valley », qui est l'une des communautés les plus polluées du Canada. Un [rapport](#) de 2017 publié par le commissaire à l'environnement de l'Ontario a constaté que les habitants d'Aamjiwnaang sont particulièrement touchés par la pollution dans la région. Le rapport indique que « bon nombre de données probantes indiquent que la pollution entraîne des effets néfastes sur la santé, lesquelles n'ont jamais fait l'objet d'une enquête approfondie de la part d'aucun gouvernement, ni fédéral ni provincial. »

Les contrôles de la qualité de l'air montrent que Sarnia a les niveaux de benzène les plus élevés de l'Ontario. Ils sont en effet deux fois plus élevés que la norme ontarienne : selon les dispositifs de surveillance installés près de la raffinerie, ces niveaux sont parfois jusqu'à 55 fois supérieurs à la norme de qualité de l'air. L'exposition au benzène est associée à la leucémie myéloïde aiguë, et des études ont suggéré que Sarnia est un point chaud pour ce type de cancer. (source 1) (source 2)

Les installations de la région de Sarnia ont rejeté environ 45 357 tonnes de pollution atmosphérique en 2016. Pour remettre ces données en perspective, toutes les installations de l'Ontario assujettis à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) ont émis un total d'environ 455 439 tonnes de polluants atmosphériques en 2016, ce qui signifie que les émissions de Sarnia représentent à elles seules environ 10 % des émissions totales de l'Ontario. (source)

Le Rapporteur spécial des Nations unies a constaté une [TRADUCTION] « **tendance généralisée à l'inaction du gouvernement canadien face aux menaces sanitaires existantes, résultant de décennies d'injustices environnementales historiques et actuelles et des effets cumulatifs de l'exposition des peuples autochtones aux substances toxiques** », et a décrit la Chemical Valley en particulier comme profondément troublante, qualifiant ce que la Première Nation Aamjiwnaang doit affronter d'injustice environnementale et de tragédie permanente.

Recommandation 1 pour ENVI : La mise en application de la LCPE doit être axée sur les communautés autochtones, racisées et à faible revenu, en collaboration avec le secteur de la santé environnementale du Canada.

2) Risques professionnels

Enfin, le rapporteur des Nations Unies a constaté que [TRADUCTION] « lors de l'évaluation de la sécurité des produits chimiques, l'exposition des travailleurs n'est pas prise en considération. Par conséquent, de nombreux produits chimiques reçoivent le feu vert parce qu'ils ne présentent pas un « risque élevé » pour la population générale ». **Ces risques professionnels**, qui semblent avoir été négligés en raison d'une confusion relative au partage des compétences, peuvent avoir des **répercussions importantes sur la santé des travailleurs vulnérables**. Celles-ci peuvent être observées dans des contextes manufacturiers, notamment chez les travailleurs de la fabrication de plastiques qui présentent des taux élevés de cancer du sein (deMatteo et coll., 2012), et chez les pompiers, qui sont particulièrement touchés par des maladies comme les lymphomes non hodgkiniens et le cancer de la prostate (Brantom et coll., 2018).

Pour les professions qui se situent en dehors du milieu manufacturier traditionnel, qui ne disposent pas de structures officielles, comme un syndicat, et qui ne se servent pas de fiches de données de sécurité et du SIMDUT, **l'exposition à des produits** qui ne sont pas bien étiquetés et qui n'ont pas été testés suffisamment, voire pas du tout, peut mettre la sécurité des travailleurs en danger. Ce manque de suivi crée des inégalités de santé par rapport au sexe et à la race : ainsi, certains nettoyeurs sont associés à des lésions pulmonaires (Svanes et coll., 2018), et on observe un taux plus élevé d'avortements spontanés chez les employées de salons de manucure (Ma et coll., 2019).

Recommandation 2 pour ENVI : Il faut adopter une approche proactive en ce qui concerne l'application de la LCPE pour tout ce qui touche les essais de produits, en particulier pour les produits présentant des risques pour la reproduction, les produits pour la peau et les cheveux créés pour répondre aux besoins d'une race en particulier et les expositions professionnelles sexospécifiques afin de remédier à l'inégalité des expositions et des résultats pour la santé chez les populations vulnérables.

Rapport sur la LCPE (2016)

Le comité ENVI a publié, en 2016, un rapport sur la réforme de la LCPE qui comporte 87 recommandations sur la réforme de la LCPE, dont la majorité a une incidence sur l'application de la loi, les poursuites, les permis, les inspections, les tests et la surveillance. Les parties prenantes, y compris l'industrie chimique, conviennent que nous devons établir des priorités :

1. Protéger les populations vulnérables;
2. Remplacer les substances nocives par des solutions de rechange plus sûres;
3. Renforcer les délais prévus par la loi et la reddition de comptes en matière de gestion des risques;
4. Tenir compte des effets agrégés, cumulatifs et synergiques des produits chimiques;
5. S'efforcer de réévaluer les substances lorsque de nouvelles données scientifiques ou de nouvelles mesures réglementaires sont prises par d'autres administrations;
6. Reconnaître que tous les habitants du Canada ont droit à un environnement sain.

En outre, le rapport insiste pour l'adoption de normes en matière de qualité de l'air contraignantes sur le plan légal à l'échelle nationale, la divulgation complète des ingrédients chimiques des produits accessibles aux consommateurs, et la poursuite des pollueurs. **Ces recommandations représentent un minimum de ce qui devrait être fait en ce qui concerne la LCPE.**

Recommandation 3 pour ENVI : La LCPE doit être modernisée immédiatement pour protéger les populations vulnérables; remplacer les substances nocives par des solutions plus sécuritaires; accroître la responsabilité en matière de gestion des risques; s'attaquer aux effets agrégés, cumulatifs et synergiques des produits chimiques; réévaluer les substances lorsqu'il y a de nouvelles données scientifiques ou lorsque d'autres administrations adoptent de nouvelles mesures réglementaires; et reconnaître que tous les habitants du Canada ont droit à un environnement sain.

À propos de WHEN

Depuis 1994, WHEN sensibilise le grand public, les médias et les décideurs politiques au fait que la santé environnementale est un déterminant essentiel de la santé publique, et encourage l'action publique pour la prévention des dommages causés par l'environnement. WHEN utilise l'influence et les connaissances des femmes pour devenir des championnes du changement, et constitue une source fiable d'outils et d'informations crédibles sur les sujets d'actualité pertinents et émergents en matière de santé environnementale.

À propos de l'ACSQ/BCAQ

Action cancer du sein du Québec lutte pour la prévention du cancer du sein et l'élimination des substances toxiques présentes dans l'environnement qui peuvent causer la maladie. Nous travaillons

auprès de la population pour l'encourager à faire les changements sociaux nécessaires pour freiner la maladie avant qu'elle se manifeste. L'ACSQ s'emploie à sensibiliser les femmes aux façons de réduire les risques du cancer du sein ainsi qu'à informer les femmes et la population en général sur des recherches scientifiques portant sur le cancer du sein et les traitements, ainsi que sur d'autres enjeux médicaux et sociaux liés à cette maladie. L'ACSQ travaille avec les femmes afin de l'encourager à faire les changements sociaux nécessaires afin de freiner la maladie avant qu'elle ne manifeste, c'est-à-dire en faisant de la prévention.

Références :

Brantom, P. et al, Revue de la littérature épidémiologique sur le risque de cancer chez les pompiers. Mars 2018. Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail. Consulté en ligne : <https://www.irsst.qc.ca/media/documents/PublRSST/R-1011.pdf?v=2021-02-19>

Bureau du vérificateur général du Canada. Rapport 1 — Les substances toxiques. Automne 2018 — Rapports de la commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada. Consulté en ligne : https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_201810_01_f_43145.html

DeMatteo, R et al. Expositions chimiques des travailleuses de l'industrie des plastiques, avec une référence particulière au cancer du sein et aux risques pour la reproduction. Déc. 2012. Nouvelles solutions : A Journal of Environmental and Occupational Health Policy 22(4):427-48. Consulté en ligne, disponible en anglais : https://www.researchgate.net/publication/233839122_Chemical_Exposures_of_Women_Workers_in_the_Plastics_Industry_with_Particular_Reference_to_Breast_Cancer_and_Reproductive_Hazards

Environnement et Changement Climatique Canada (ECCC). Juin 2018, document de programme interne. Cité dans : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/transparence/rapports-gestion/evaluation/plan-gestion-produits-chimiques.html>

Commissaire à l'environnement de l'Ontario. Choix responsables ou malavisés : Droits environnementaux et protection de l'environnement en Ontario. 2017. SSN : 2371-4735 (PDF) Consulté en ligne : https://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/reporttopics/envreports/env17_fr/Good-Choices-Bad-Choices-FR.pdf

Giang, A et Castellani, K. Les indicateurs de pollution atmosphérique cumulée mettent en évidence des modèles uniques d'injustice dans les zones urbaines du Canada, 2020 Environ. Res. Lett. Vol.15, no 12. Consulté en ligne, disponible en anglais : <https://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/abcac5>

Institut international du développement durable (IIDD), 2017. Coût de la pollution au Canada : Mesurer les impacts sur les familles, les entreprises et les gouvernements. ISBN 978-1-894784-76-4. Consulté en ligne, disponible en anglais : <https://www.iisd.org/system/files/publications/costs-of-pollution-in-canada.pdf>

Ma, G et al. Caractérisation des risques pour la santé au travail et des expositions aux produits chimiques chez les travailleurs asiatiques des salons de manucure sur la côte est des États-Unis. J Santé communautaire. 2019 déc ; 44(6) : 1168-1179. Consulté en ligne, disponible en anglais : [https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6913878/#:~:text=The%20miscarriage%20rate%20among%20surveyed,9%20years%20\(Table%201\)](https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6913878/#:~:text=The%20miscarriage%20rate%20among%20surveyed,9%20years%20(Table%201))

Rabson, M. "Investigations, poursuites pour pollution au Canada en forte baisse depuis 2015" CBC News, 1er juin 2020. Consulté en ligne, disponible en anglais : <https://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/investigations-prosecutions-for-polluting-in-canada-down-1.5592970>

Svanes, O. et al. Le nettoyage à la maison et au travail en relation avec la diminution de la fonction pulmonaire et l'obstruction des voies respiratoires. American Journal of Respiratory and Critical Care Medicine, 2018. Vol 197:9. Consulté en ligne, disponible en anglais : <https://www.atsjournals.org/doi/10.1164/rccm.201706-1311OC>

Tuncat, B. Visite au Canada : Rapport du rapporteur spécial sur les implications pour les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des substances et déchets dangereux. 45e session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, 14 septembre-2 octobre 2020. Consulté en ligne, disponible en anglais : http://www.srtoxics.org/wp-content/uploads/2020/09/Canada-HRC-45_AUV.pdf

Waldron, I. Site du projet ENRICH, Université de Dalhousie. Consulté en ligne, disponible en anglais : <https://www.enrichproject.org/map/>